

Le 19 mars 2026

Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration,

J'ai le plaisir de vous informer que, conformément à l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la proposition ci-après est publiée aujourd'hui pour examen au titre de la procédure de défaut d'opposition, sur la [plateforme interactive réservée aux États membres du FIDA](#), ainsi que sur le [site Web public du FIDA](#).

**Rapport du Président:**

**Royaume hachémite de Jordanie:** Projet d'investissement en faveur des petits ruminants et de reclassement pour les ménages en situation de transition II (SIGHT-II)

La disponibilité des ressources adéquates pour financer cette proposition est confirmée dans le document [EB 2025/146/R.21](#).

Conformément à l'article 24, les demandes d'examen de cette proposition à une session ordinaire du Conseil d'administration devraient être présentées par la représentante ou le représentant habilité au Conseil d'administration par courriel, au Bureau de la Secrétaire à l'adresse [gms@ifad.org](mailto:gms@ifad.org), le **9 avril 2026** au plus tard.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Représentants au Conseil d'administration, les assurances de ma très haute considération.



La Secrétaire du FIDA  
Claudia ten Have

Représentantes et représentants au Conseil d'administration  
du Fonds international de développement agricole  
et destinataires de copies pour information